

Synthèse de l'Etude d'impact de l'action de l'Adie

*Pérennité des entreprises
et insertion des micro-entrepreneurs financés
et accompagnés par l'Adie*



NOUS DONNONS LES MOYENS D'ENTREPRENDRE
A CEUX QUI N'ONT PAS LES MOYENS

Que deviennent les micro-entreprises financées et accompagnées par l'Adie, quels sont les effets de la création sur l'insertion et l'emploi, comment les créateurs jugent-ils la qualité des services fournis par l'association ?

Tous les 3 ans, l'Adie mène une enquête auprès de ses clients afin de mesurer l'impact de son action. Cet outil, essentiel pour l'association, lui permet :

- * de vérifier que les services délivrés (microcrédit et accompagnement) atteignent leurs objectifs ;
- * d'identifier les leviers d'optimisation de sa politique et de son fonctionnement ;
- * de fournir à ses partenaires les données qu'ils attendent quant à l'évaluation des résultats obtenus ;
- * de faire entendre sa voix dans le débat sur les politiques publiques, et de mettre en valeur l'efficacité du développement du travail indépendant et du microcrédit comme voie d'insertion.

La dernière étude de ce type datait de 2007, sa reconduction a été opérée au deuxième trimestre 2010.

À noter que les créateurs ont été interrogés début avril 2010, dans un contexte de forte crise amorcé un an et demi plus tôt. Si cet élément a certainement pesé sur les résultats, il est d'autant plus remarquable que ceux-ci s'avèrent non seulement très positifs mais en progression par rapport à ceux de l'étude 2007.

Quelques définitions

Taux de pérennité à 2 ans et à 3 ans

Pourcentage d'entreprises encore en activité à la date de l'enquête et créées respectivement 2 et 3 ans auparavant.

Taux d'insertion

Pourcentage de micro-entrepreneurs en situation d'emploi à la date de l'enquête par rapport au nombre total de personnes interrogées. Sont en situation d'emploi les créateurs dont l'entreprise est en activité à la date de l'enquête (quelle que soit sa date de création) et ceux dont l'entreprise n'est plus en activité mais qui ont retrouvé un emploi ou créé une autre entreprise.

Bancarisation

Niveau d'insertion bancaire des micro-entrepreneurs. Plusieurs éléments convergents traduisent et mesurent la bancarisation : état des relations avec la banque, ouverture d'un compte professionnel, recours aux autorisations de découvert, demande d'un prêt bancaire...

Accompagnement

Créer, puis pérenniser et développer une micro-entreprise suppose une palette de compétences que ne possèdent pas nécessairement les créateurs : juridiques, administratives, fiscales, financières, commerciales, marketing, communication... Il est donc indispensable de compléter l'attribution d'un microcrédit par un accompagnement adapté, permettant de faire les bons choix au démarrage de l'activité, de respecter les obligations légales, d'anticiper les charges sociales, de préparer le développement de l'entreprise grâce à une bonne relation bancaire, et d'identifier les perspectives commerciales au-delà de l'intuition initiale. L'Adie offre une large gamme de formations et de services gratuits à ses clients, visant à favoriser leur autonomie et leur insertion professionnelle, et à maximiser les chances de réussite des projets.

Méthodologie

Enquête réalisée par téléphone auprès de 1 300 clients de l'Adie, interrogés du 22 mars au 9 avril 2010

Échantillon constitué selon la méthode des quotas (sexe, âge, niveau de formation, secteur d'activité, date de création et région) afin d'être représentatif de la cible :

- * clients France métropolitaine, ayant créé leur entreprise entre le 01.09.06 et le 01.09.08, et faisant appel pour la première fois à l'Adie,
- * microcrédit professionnel uniquement.

Recueil de l'information

- * Entretiens téléphoniques réalisés par la société A2S Communication.
- * Mode d'interrogation : CATI (Computer Assisted Telephone Interviewing).
- * Questionnaire d'une durée moyenne de 15 minutes.
- * Mise en place d'une procédure stricte de rappels et de recherche de numéros, afin de neutraliser tout risque de surreprésentation des clients facilement joignables.

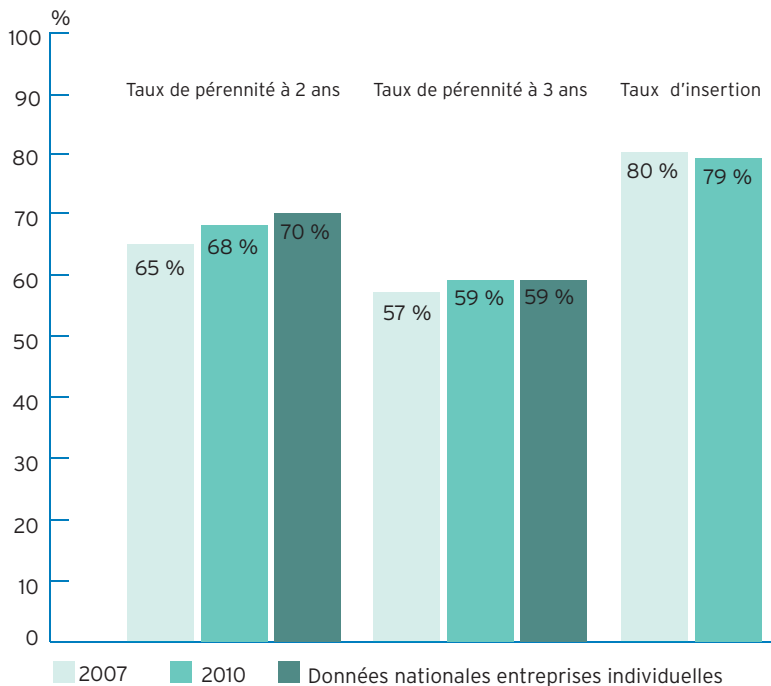
Le financement de l'Adie constitue un tremplin efficace vers l'insertion des micro-entrepreneurs

Dans un contexte de crise, et en dépit de ce contexte, les taux de pérennité à 2 ans et à 3 ans s'accroissent significativement depuis la mesure réalisée en 2007.

De fait, ces taux se révèlent très proches de la moyenne nationale des entreprises individuelles - voire strictement équivalent pour ce qui concerne la survie au bout de 3 ans d'existence - et la pérennité des activités créées par les micro-entrepreneurs clients de l'Adie est donc comparable à celle de la moyenne des nouvelles entreprises. Contrairement à une idée encore trop répandue, les créateurs issus du chômage et des minima sociaux, avec un faible niveau de formation (26% des clients de l'Adie n'ont aucun

diplôme, 7% sont illettrés) réussissent aussi bien que les autres, pour peu qu'ils bénéficient d'un soutien adapté.

Au total, le taux d'insertion se maintient à un niveau élevé : 79%, dont 64% directement liés à l'activité financée et 15% indirectement. À quoi correspondent ces 15% ? Il s'agit des micro-entrepreneurs qui ont mis fin à l'activité financée par l'Adie mais ont retrouvé un emploi. Cette proportion est en légère baisse par rapport à l'enquête 2007 (18%), le choc de la crise et la dépression du marché du travail rendant ce retour à l'emploi salarié plus difficile qu'il y a 3 ans.



Base : Ensemble (1300 micro-entrepreneurs financés par l'Adie)

Source pour les données nationales de pérennité des entreprises individuelles : Insee, enquête SINE cohorte 2002, vague d'interrogation 2005.

Taux d'insertion des créateurs :

79 %



Hassia,

vente de prêt-à-porter

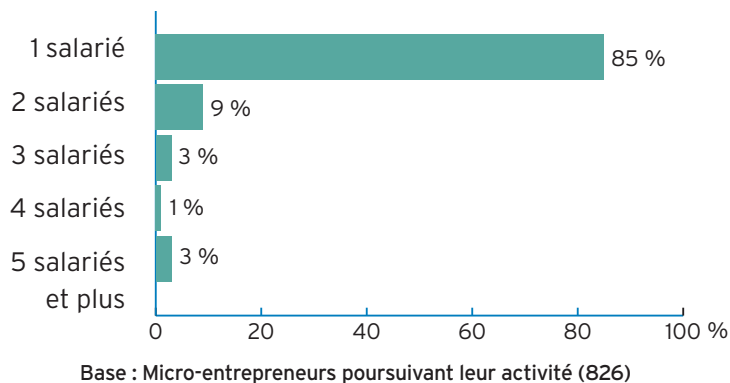
"On avait un peu d'argent de côté mais pas assez.

Le prêt de l'Adie, c'était juste ce qu'il nous fallait."

Les entreprises en activité sont de plus en plus génératrices d'emplois, généralement dans l'année qui suit la création

1,38 emploi créé en moyenne (1,20 en 2007)

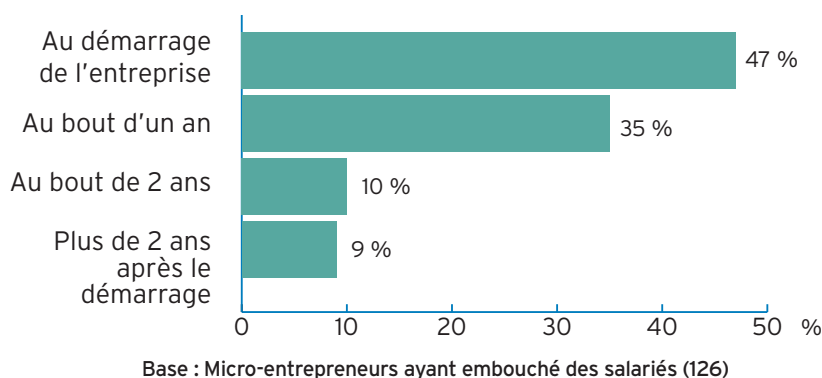
• Nombre de personnes salariées travaillant actuellement dans l'entreprise (y compris le créateur)



C'est l'un des résultats forts de l'étude 2010 : en 3 ans, l'impact de l'action de l'Adie sur l'emploi a fortement augmenté. Outre celui du créateur, chaque entreprise en activité crée en moyenne 0,4 emploi salarié, contre 0,2 il y a 3 ans. À noter que ces emplois n'incluent pas les conjoints collaborateurs.

Dans plus de 80% des cas, ces emplois sont créés dans l'année qui suit le démarrage de l'entreprise et, dans près de la moitié des cas (47%), au moment même de ce démarrage. Au total, à la date de l'enquête, 15% des micro-entrepreneurs emploient au moins un salarié.

• Au bout de combien de temps avez-vous embauché des salariés ?



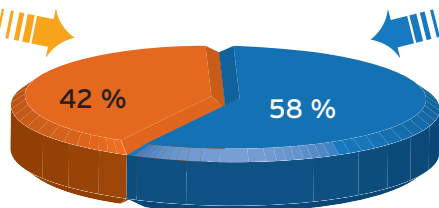
Foued,
coiffeur

a embauché deux salariés et envisage d'ouvrir un second salon exclusivement dédié aux femmes

L'expérience de la création a constitué un tremplin vers l'emploi pour près de la moitié des créateurs ayant mis fin à leur activité

Créateurs ayant cessé leur activité mais insérés

- 75% sont salariés dont 42% en CDI
- 23% en CDD et 10% en intérim
- 23% ont créé une nouvelle entreprise
- 2% sont partis en retraite



Créateurs ayant cessé leur activité et non insérés

- 79% sont au chômage
- 4% sont en formation
- 17% sont dans d'autres situations

Base : créateurs ayant cessé leur activité (414)

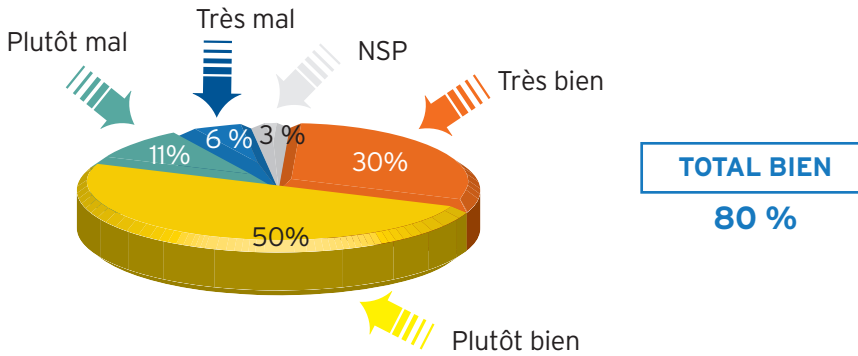
42% des micro-entrepreneurs en cessation d'activité ont par la suite retrouvé un emploi et l'occupaient à la date de l'enquête. Parmi eux, les trois quarts sont salariés et près d'un quart ont créé une nouvelle entreprise.

À noter que 39% des actuels salariés estiment que l'expérience de la création leur a été utile pour trouver leur emploi (dont 19% "très

utile"). Pour ceux qui l'ont ressenti, cet impact est de nature à la fois psychologique, relationnelle et cognitive : 32% déclarent avoir regagné confiance en eux, 31% ont repris contact avec le monde du travail, 30% ont acquis de nouvelles compétences.

Les micro-entrepreneurs n'hésitent pas à faire appel aux banques

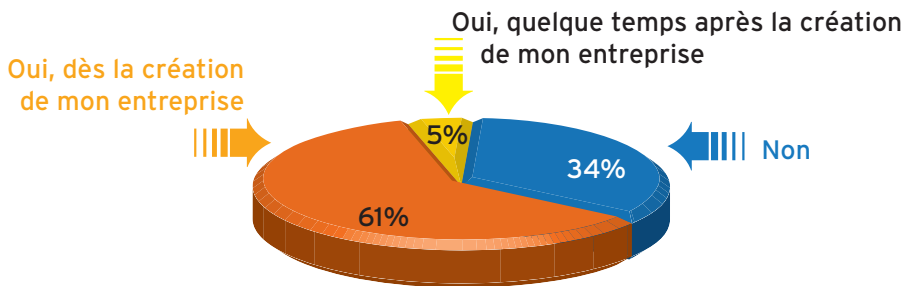
• Diriez-vous que la relation avec votre banque se passe...



Base : Micro-entrepreneurs poursuivant leur activité (826)

Les financements de l'Adie s'adressent à une population n'ayant pas accès aux prêts bancaires. L'objectif n'en reste pas moins de favoriser la bancarisation des clients et de les faire accéder, à terme, en fonction de leur santé financière ou de leur rapidité de développement, aux crédits délivrés par les banques. Dans cette perspective, il est très positif de constater que, dans 80% des cas, la relation avec la banque est jugée bonne (voire très bonne dans 30% des cas).

• Avez-vous ouvert un compte professionnel ?

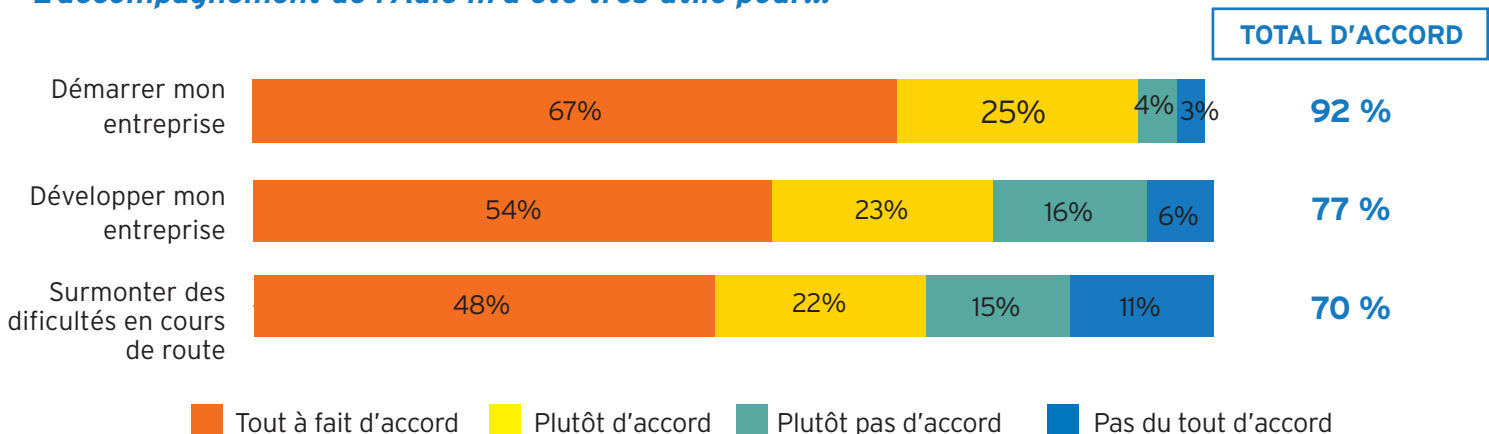


Base : Micro-entrepreneurs poursuivant leur activité (826)

Du point de vue des comportements, deux tiers des micro-entrepreneurs en activité ont ouvert un compte professionnel et 61% l'ont fait dès la création de l'entreprise. Pour le reste, la moitié de ceux qui ne l'ont pas fait utilisent leur compte personnel. Précisons par ailleurs que 61% des micro-entrepreneurs en activité disposent d'une autorisation de découvert.

Des services d'accompagnement utiles et appréciés

• Sur l'accompagnement, en dehors du prêt, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout avec les phrases suivantes ? L'accompagnement de l'Adie m'a été très utile pour...



Base : Micro-entrepreneurs ayant été accompagnés (314)

L'accompagnement dispensé par l'Adie s'est avant tout traduit par des rendez-vous et des contacts téléphoniques avec les chargés d'accompagnement de l'association, en complément de l'accompagnement plus généraliste assuré par les conseillers. Les chargés d'accompagnement sont fortement appréciés pour leur compétence, leur disponibilité et leur sens pédagogique.

Il convient de noter que, compte tenu de l'ancienneté des entreprises étudiées, les services d'accompagnement pris en compte dans l'enquête étaient principalement ceux proposés en 2007 et 2008, l'Adie ayant depuis lors fortement étoffé et amélioré son offre dans ce domaine.

Le contenu des formations et des appuis individuels a porté en priorité sur les aspects administratifs, financiers et comptables, qui prévalent en phase de création. Ainsi, l'accompagnement a été jugé particulièrement utile pour démarrer l'affaire et légèrement moins pour son développement ou le règlement d'éventuelles difficultés rencontrées en cours de route. Cependant tous les micro-entrepreneurs accompagnés ne sont pas concernés par ce dernier aspect.



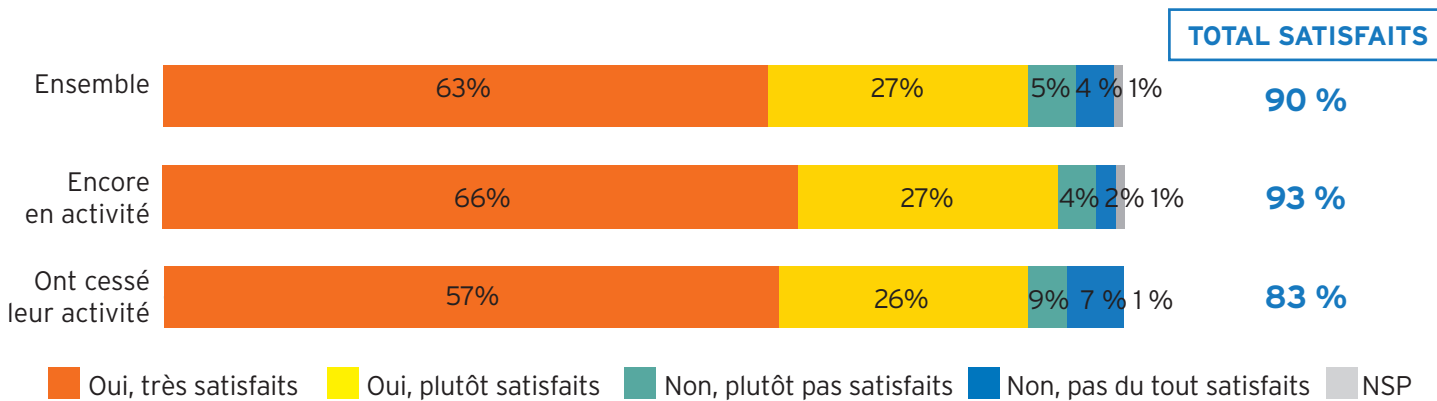
Fouzia,

Peintre décoratrice

"Lorsque j'ai terminé ma formation, j'étais livrée à moi-même. Heureusement que l'Adie a pris le relais !"

Au final, quel que soit le devenir de l'entreprise, l'expérience de la création se révèle largement bénéfique

• **Aujourd'hui, diriez-vous que vous êtes satisfait d'avoir créé votre entreprise :**



Base : Ensemble (1300 micro-entrepreneurs financés par l'Adie)

90% des micro-entrepreneurs aidés par l'Adie sont satisfaits d'avoir créé leur entreprise, dont 63% très satisfaits. Surtout, la cessation d'activité n'altère en rien l'intérêt de la création : 83% des créateurs ayant mis fin à leur entreprise sont satisfaits d'avoir vécu cette

expérience, dont 57% très satisfaits. Notons enfin qu'un quart des micro-entrepreneurs ayant mis fin à leur activité seraient prêts de manière certaine à renouveler l'expérience de la création.

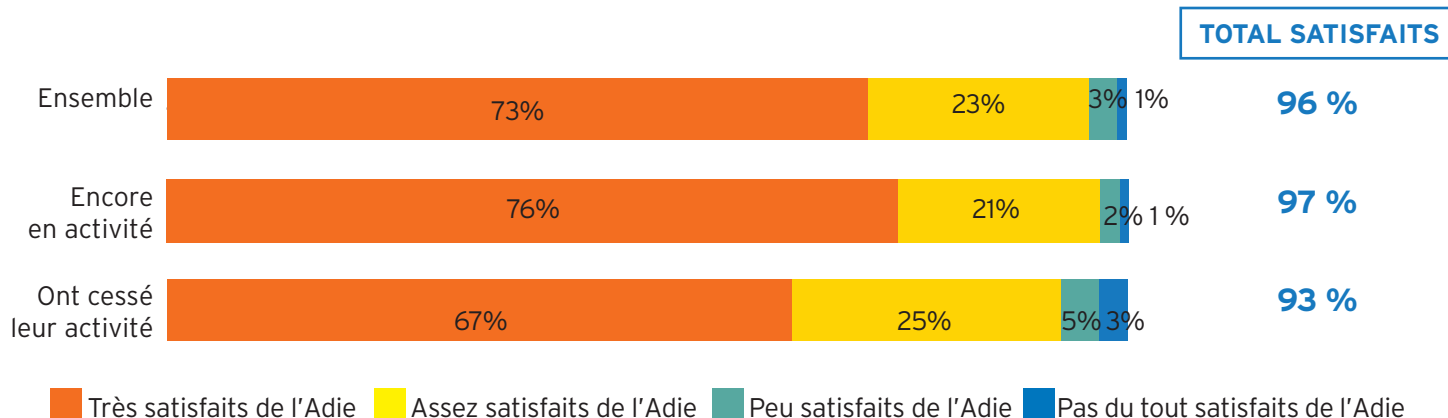
Harjinder,
restaurateur

"J'ai beaucoup d'espoir pour l'avenir"



Les créateurs financés par l'Adie portent un regard très positif sur leur relation avec l'association

• Parlons maintenant de votre relation avec l'Adie. Globalement diriez-vous que vous êtes...



Base : Ensemble (1300 micro-entrepreneurs financés par l'Adie)

Les clients se déclarent en très large majorité (96%) satisfaits des services délivrés par l'association. Et ce, qu'ils aient ou non bénéficié des services d'accompagnement qu'elle propose. Plus encore, trois créateurs sur quatre se disent très satisfaits, cette proportion se maintenant à un niveau élevé (deux tiers) parmi ceux ayant cessé leur activité.

Au total, dans 94% des cas, les créateurs interrogés seraient prêts à recommander l'Adie à des personnes de leur entourage souhaitant se mettre à leur compte. Dont 27% qui d'ailleurs l'ont déjà fait.



Claudia,
pub musical

"Je n'ai eu que de bons rapports avec l'Adie. Je sais que si demain j'ai un problème, ils seront toujours là pour m'aider."

Entre 2004 et 2006, période couverte par la précédente étude, et aujourd'hui, le nombre de microcrédits délivrés par l'Adie a doublé, atteignant un volume de 14 500 en 2010. Parallèlement, avec l'entrée dans la crise, le climat économique s'est nettement détérioré. Dans ce contexte, les résultats de l'édition 2010 de l'étude soulignent l'impact croissant de l'action de l'association et la qualité de la relation qu'elle a nouée avec les créateurs qu'elle finance et accompagne.

En dépit d'un environnement économique défavorable, la pérennité des entreprises financées par l'Adie s'accroît et le nombre d'emplois créés augmente substantiellement. Mais l'étude aussi témoigne des difficultés engendrées par la crise pour les micro-entrepreneurs, les cessations d'activité s'accompagnant d'un retour à l'emploi salarié plus difficile qu'auparavant. Pour autant, le taux d'insertion se maintient à un niveau proche de 80%, avec une augmentation de l'impact direct lié à la création.

La création justement, et la façon dont elle est vécue, sous-tend un autre enseignement important : au final, la très grande majorité des micro-entrepreneurs jugent cette expérience bénéfique, même en cas de cessation de l'activité, et ne regrettent pas de s'y être lancés.

Satisfaction à l'égard de la création et satisfaction également à l'égard de l'Adie : la confiance que lui accordent ses clients se manifeste dans le haut niveau des scores atteints dans ce domaine. Les intentions - et les comportements - de recommandation viennent confirmer cette satisfaction. Au-delà de l'indispensable financement, ce sont les services d'accompagnement, dont la gamme et la structure ont été retravaillées et développées en 2007, qui contribuent à la satisfaction : leur utilité est largement reconnue, particulièrement en phase de démarrage, de même que le professionnalisme des équipes (bénévoles et salariés).



Etude d'impact, les résultats en chiffres

Taux d'insertion
des micro-entrepreneurs financés :
79%

Taux de pérennité des entreprises
68% à 2 ans
59% à 3 ans

Taux de satisfaction
création d'entreprise : **90%**

Taux de satisfaction
à l'égard des services délivrés
par l'Adie :
96%



Siège social: 4, boulevard Poissonnière - 75009 Paris - Tél/Fax: 01 49 33 19 00
e-mail: adie@adie.org - Site internet: www.adie.org